

Date de la
convocation :
31 janvier 2023

**09.
Renouvellement
des adhésions
UNCCAS et
UDCCAS**

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| ◆ En exercice | 15 |
| ◆ Présents | 9 |
| ◆ Votants | 10 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 003-260300397-20230208-D9_8_2_23-DE



L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS UNCCAS ET UDCCAS

Vu la délibération relative à l'adhésion à l'U.N.C.C.A.S. permettant au C.C.A.S. de bénéficier des services et conseils d'ordres juridiques, techniques et administratifs ainsi que d'un centre de formation,

Vu la création de l'U.D.C.C.A.S. de l'Allier lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2010 et l'intérêt majeur de se regrouper à l'échelon départemental permettant ainsi la mise en œuvre d'actions collectives visant :

- au développement d'une identité spécifique par rapport aux autres partenaires institutionnels départementaux.
- à l'existence d'une structure de mutualisation des expériences, des réflexions et des formations pour être force de propositions.

Il vous est proposé les adhésions suivantes :

- à l'Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S) dont le siège social est situé : 11 rue Louise Thuliez – 75019 PARIS, pour un montant de **138,01 euros** ;
- à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.D.C.C.A.S) dont le siège social est situé à place Jean Jaurès - 03000 MONTLUCON, pour un montant de **69 euros**.

Ces crédits sont inscrits à l'article 6281 « Cotisations » du budget primitif 2023.

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'UNCCAS pour un montant de 138,01 euros et l'adhésion 2023 à l'UDCCAS pour un montant de 69 euros.

Le Président du C.C.A.S.
signé
Alain DENIZOT